

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Boulieu-lès-Annonay

**Séance du 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt et le 10 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien BAYLE, Maire.

**Présents** : Agnès DE RETZ, Mikaël DUBICKI, Christelle ETIENNE, Cécile GRANGER, David JURDIC, Viviane LASCOMBE, Thierry MAISONNIAL, Laurence MOLARD, Marlène POULENARD, Martine ROUMEZY, Olivier ROUSSAT,

### **Absents** :

Myriam FANGET

Pamela LUCA (pouvoir à Laurence MOLARD)

Jean-Marc LOTHEAL (pouvoir à Damien BAYLE)

Eric MONTIBELLER (pouvoir à Christelle ETIENNE)

Christophe REY (pouvoir à Marlène POULENARD)

Benjamin SERVE (pouvoir à Martine ROUMEZY)

Cindy VIALETTE (pouvoir à Mikaël DUBICKI)

Madame Laurence MOLARD est nommée Secrétaire de séance.

Il est dénombré 12 conseillers présents (**+ 6 pouvoirs**) en début de séance, la condition de quorum étant ainsi remplie, le Conseil Municipal peut délibérer.

### **ORDRE DU JOUR**

- I -** Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 1er juillet 2020
- II -** Election des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs
- III -** Demande de subvention exceptionnelle par l'Aurore sportive
- IV -** Avenant au Contrat Enfance Jeunesse (Délibération n°2)
- V -** Convention pour un film documentaire entre Ardèche Images et la Commune de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°3)
- VI -** Présentation du projet Vidéosurveillance par la Gendarmerie
- VII -** Questions diverses

## **I - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 01 juillet 2020**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 01 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

## **II – Election des délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs**

Election des délégués et suppléants en fonction des directives préfectorales.  
Rédaction d'un procès-verbal spécifique fourni par les autorités.

Résultats : sont élus à l'unanimité

Postes de délégués

- |                       |                        |
|-----------------------|------------------------|
| 1 – Damien BAYLE      | 2 – Christelle ETIENNE |
| 3 – Jean-Marc LOTHEAL | 4 – Martine ROUMEZY    |
| 5 – David JURDIC      |                        |

Postes de suppléants

- |                    |                    |
|--------------------|--------------------|
| 1 – Agnès De RETZ  | 2 – Christophe REY |
| 3 – Cécile GRANGER |                    |

## **III - Demande de subvention exceptionnelle par l'Aurore sportive**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la demande d'aide de l'Aurore Sportive pour le financement des travaux de sécurisation de la salle Don Bosco.

Après échange, la Commune prendra en charge financièrement la fourniture des matériaux à hauteur de 2082.42 €

Monsieur Damien BAYLE précise que le financement de cette subvention n'impactera pas l'enveloppe « subvention exceptionnelle allouée aux associations », mais sera pris sur les achats matériaux fournitures travaux

## **IV - Avenant au Contrat Enfance Jeunesse (Délibération n°2)**

Monsieur le Maire donne lecture de l'avenant cité en objet, et souligne que cette convention détermine les droits et devoirs de chacune des parties dans le cadre du contrat enfance jeunesse qui a été signé entre les communes et la CAF du Haut-Vivarais le 25 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** l'avenant de la convention de gestion de la structure « Arc en Ciel »,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette opération.

Madame Christelle ETIENNE fait une présentation détaillée du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse), qui regroupe actuellement trois communes, SAVAS, SAINT MARCEL-LES-ANNONAY et BOULIEU-LES-ANNONAY, la commune de SAINT CLAIR s'étant retirée pour cause de déficit de l'AFR. Ce changement a un impact financier de 5.000€ en plus par an pour la commune. Il est précisé que le budget de l'AFR s'équilibre et qu'une discussion va intervenir avec Monsieur SABATIER, maire de SAINT CLAIR pour voir s'il ne souhaite pas réintégrer le contrat.

### **V - Convention pour un film documentaire entre Ardèche Images et la Commune de Boulieu-lès-Annonay (Délibération n°3)**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention dans le cadre du Mois du film documentaire 2020 qui se déroulera le 04 novembre 2020 entre Ardèche Image et la commune de Boulieu-lès-Annonay.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que c'est la bibliothèque départementale de l'Ardèche qui est chargée des relations avec les bibliothèques, de la réalisation des outils de communication de la manifestation, de la rémunération des réalisateurs invités et du prêt des DVD des films documentaires projetés. Ardèche Images est chargée des relations avec les réalisateurs et de la coordination de leurs déplacements dans le réseau des bibliothèques ardéchoises.

Il souligne que la commune bénéficiera ainsi de la venue de Jérôme LAMBERT et/ou Philippe PICARD (réalisateurs) faisant suite à la projection du film « Klaus Barbie, un procès pour mémoire, le 04 novembre 2020. Pour cette manifestation, la bibliothèque Plaisir de Lire de Boulieu-lès-Annonay sera l'organisateur et devra assurer le bon déroulement de celle-ci.

La Commune s'engage à prendre en charge les repas des intervenants le soir de la projection, et leurs hébergements s'il est nécessaire.

Pour cette manifestation, la commune devra verser à Ardèche Images la somme de 150 € sur présentation de la facture.

Cette somme est prévue au BP 2020 sur le compte **6558**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention. Elle prendra donc fin après règlement de l'ensemble des dépenses y afférentes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention entre Ardèche Images et la commune de Boulieu-lès-Annonay dans le cadre du Mois du film documentaire 2020 qui se déroulera le 04 novembre 2020.

#### **VI – Achat tracteur (Délibération n°4)**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre le tracteur LAMBORGHINI grand prix 774-80, immatriculé 5402 QT 07 et de remplacer celui-ci par un tracteur MXU 10 de marque CASE IH.

Monsieur le Maire propose d'acheter le tracteur MXU 10 de marque CASE IH au prix de 44.500 € TTC.

La reprise de notre tracteur LAMBORGHINI grand prix 774-80, immatriculé 5402 QT 07 s'élève à 9.000 € TTC, en l'état.

Monsieur le Maire précise que le véhicule a été testé par les employés du Service Technique qui valident ce choix.

Le montant d'achat du nouveau tracteur, après reprise est de 35.500 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre le tracteur LAMBORGHINI grand prix 774-80, immatriculé 5402 QT 07 et à remplacer celui-ci par un tracteur MXU 10 de marque CASE IH.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette vente et cet achat.
- **DIT** que la dépense de cet achat sera imputée sur le BP 2020 compte **21571**.

#### **VII - Présentation du projet Vidéosurveillance par la Gendarmerie**

L'Adjudant-Chef Jean-Michel GEREYS fait une présentation de la « vidéo protection » et non plus vidéo surveillance.

Il explique aux membres du conseil et habitants présents, les points positifs recensés sur les communes des alentours et notamment les résultats de la commune de DAVEZIEUX.

La mise en place de ce système, permet principalement une baisse de la délinquance (vol, infractions routières, incivilités),

Ce système engendre donc pour les communes équipées, une baisse des coûts d'entretien sur la voie publique, une baisse des primes d'assurances.

Il est souligné qu'actuellement la mise en place dans les communes vise essentiellement les points de collectes des déchets (permet le dépôt de plainte et poursuite pénale) et la sécurisation des entrées des villages.

## **VIII – Questions diverses**

♦ Monsieur David JURDIC pose 3 questions :

1/ Quelles sont les mesures prises pour l'éclairage public, car il n'y a eu aucune communication à la population sur le site de la mairie,  
Il y aurait suite à ces modifications une absence d'éclairage au chemin des Fontanes,

Monsieur Damien BAYLE répond qu'il sera fait le nécessaire pour la communication et qu'il va résoudre le problème « chemin de Fontanes » sans doute dû à un problème de programmation des horloges.

2/ Suite au vote du budget, les documents sont-ils disponibles à toute la population de la commune et sous quelle forme.

Monsieur Damien BAYE répond qu'il est consultable en mairie, et que pour le moment, il n'est pas question de le mettre sous une autre forme dématérialisée accessible à tous vu la complexité des documents

3 / Pour la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil Municipal, sera-t-il prévu un planning de discussion pour l'élaboration avec toutes les personnes concernées ?

Monsieur Damien BAYLE répond qu'il y aura des réunions de concertation dès le mois de septembre pour voir les modalités, la forme.... Aucune décision ne sera prise pour le moment.

♦ Monsieur Damien BAYLE évoque une demande de certains habitants des hameaux qui souhaiteraient renommer « la place de la récréation » au nom de « Marie CORDIER » qui a fait l'école pendant 60 ans.

Il est proposé soit de renommer la place, soit de mettre sur le muret de la place, une plaque explicative de l'ensemble de son travail et investissement dans l'école. Une décision sera prise lors d'un prochain conseil.

♦ Madame Christelle ETIENNE va rencontrer les directrices d'écoles pour la mise en place du conseil municipal des enfants (Boulieu uniquement) et voir par la suite pour un conseil des jeunes.

L'AFR a également un projet en vue pour le club ADOS.

♦ Rappel : réunion commission Festivités le mercredi 15 juillet 2020

## **Dates des prochains conseils**

Prochain conseil en septembre (date à déterminer)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15